

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2005

Séance du 27 juin 2005

CG 05/3^{ème}/I-25

**PROGRAMMES POUR LES COMMUNES
EN MATIERE D'HABITAT ET CADRE DE VIE**

—
AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Lors du vote du Budget Primitif de 2005, notre Assemblée Départementale a adopté les différentes autorisations de programmes pour les politiques d'aides aux Communes en matière d'Habitat et Cadre de vie.

A cette période de l'année, nous constatons une forte progression des dépôts de dossiers, conséquence directe de la mise en œuvre des contrats de terroir qui s'achèvent et des Contrats de Pays.

Cela se traduit par des modifications budgétaires sur nos politiques d'aides :

- au titre des actions publiques d'accompagnement,
- pour la création de lotissements communaux de qualité.

I – ACTIONS PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT D'OPAH

Lors du vote du budget primitif, nous avons adopté une autorisation de programme de **400 000 €** pour les actions publiques d'accompagnement d'OPAH (Opération Publique d'Amélioration de l'Habitat).

Tous ces projets souvent complexes et lourds financièrement pour les Communes bénéficient de la démarche Contrat de Pays. Nous constatons que bon nombre d'entre eux ont aujourd'hui abouti et que les travaux sont prêts à démarrer.

Afin de prendre en compte ces éléments, et au vu des dossiers en instance dans nos Services, je vous propose d'adopter une autorisation de programme complémentaire de **100 000 €** pour l'exercice 2005, sur l'article 2041433, sous-fonction 74. Les crédits de paiements correspondants seront inscrits sur le prochain exercice budgétaire.

II – CREATION DE LOTISSEMENTS COMMUNAUX DE QUALITE

Lors du vote du budget primitif, nous avons voté une autorisation de programme de **30 000 €** pour les aides que nous accordons aux Communes dans le cadre de création de lotissements communaux de qualité.

Depuis ces dernières années, notre Département affiche un flux migratoire positif. Aussi, bon nombre de Communes rurales, par le biais d'un travail engagé dans le cadre de l'intercommunalité ont mis en place des schémas de création de lotissements communaux afin de pouvoir répondre de façon cohérente à l'accueil de nouveaux habitants.

Compte tenu des éléments exposés et des dossiers reçus par nos Services, je vous propose d'adopter une autorisation de programme complémentaire de **15 000 €** sur l'article 2041432, sous-fonction 74. Les crédits de paiements correspondants seront inscrits sur le prochain exercice budgétaire.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

I – Actions publiques d'accompagnement d'opah

- Adopte une autorisation de programme complémentaire de **100 000 €** pour l'exercice 2005, sur l'article 2041433, sous-fonction 74 ;
- Précise que les crédits de paiements correspondants seront inscrits sur le prochain exercice budgétaire ;

II – Création de lotissements communaux de qualité

- Adopte une autorisation de programme complémentaire de **15 000 €** sur l'article 2041432, sous-fonction 74 ;
- Précise que les crédits de paiements correspondants seront inscrits sur le prochain exercice budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,